

## REGLEMENT POUR LA LOCATION DES CHAPITEAUX

La commune propose à la location un chapiteau homologué de 100 m<sup>2</sup> (5m X 20m) composé de deux éléments de 40 m<sup>2</sup> (5m X 8m) et de 60 m<sup>2</sup> (5m X 12m).

Ces deux éléments sont divisibles ou diversement juxtaposables pour s'adapter aux besoins des utilisateurs et peuvent être loués ensemble ou séparément selon les demandes.

Les locations sont prioritairement réservées aux associations communales si la réservation est faite au moins trois mois avant la date. Pour les disponibilités restantes, ces chapiteaux peuvent être loués aux habitants majeurs de la commune pour une implantation sur le territoire communal.

Les locations sont consenties pour une période de trois jours éventuellement prolongée à seule fin d'assurer le séchage des bâches.

Les locations sont consenties dans l'ordre des réservations et aux conditions financières mentionnées dans le tableau ci-dessous fixées par délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2021.

<b>TARIFS 2021/2022</b> 1/09/2021 au 31/08/2022	<b>Chapiteau 40 m<sup>2</sup></b>	<b>Chapiteau 60 m<sup>2</sup></b>	<b>Chapiteau 100 m<sup>2</sup></b> <b>40 m<sup>2</sup> + 60 m<sup>2</sup></b>
<b>Tarifs locations aux associations communales</b>	<b>40 €</b>	<b>50 €</b>	<b>90 €</b>
<b>Tarifs locations aux habitants de la commune</b>	<b>50 €</b>	<b>70 €</b>	<b>120 €</b>
<b>Montant de la caution</b>	<b>150 €</b>	<b>215 €</b>	<b>365 €</b>

-La caution sera intégralement restituée si le chapiteau est rendu en bon état.

-En cas de dégradations il ne sera restitué que la part restante de la caution après paiement des réparations rendues nécessaires.

- Les dégâts constatés lors du montage devront être signalés pour ne pas être réparés au compte de la caution versée.

- Le schéma de montage et les règles de sécurité doivent être scrupuleusement respectés sous la responsabilité du président de l'association ou du loueur désigné qui doivent **fournir une attestation d'assurance responsabilité civile adaptée ou spécifiquement souscrite.**

-veuillez contacter le service technique **Mr NUGON au 07 89 39 40 67 ou Mr ALBINET au 06 76 10 07 49 ou Mr Éric FABIE au 07 85 81 49 07** au moins une semaine avant pour pouvoir convenir d'une date pour venir chercher le (les) chapiteau(x).

-Les installations électriques, les agrandissements et modifications apportées à la structure engagent la seule responsabilité du loueur désigné.

-Le transport aller et retour du (des) chapiteau(x) et le rangement après utilisation sont à la charge des utilisateurs.

- Le présent règlement est remis aux utilisateurs qui doivent s'engager à le respecter par la mention « lu et approuvé » suivi d'une signature.

Signature